

J'AI UN ENFANT QUI PRESENTE DES DIFFICULTES DANS MA CLASSE

Premiers interlocuteurs :
LA FAMILLE – L'EQUIPE D'ECOLE - L'EQUIPE DE CIRCO

Faire une demande **d'intervention à l'équipe du RASED**
Maitre E (grande difficulté scolaire)
Psychologue Scolaire

Prendre contact avec le **Médecin de la PMI** pour les élèves de PS et MS (sauf pour le PAI)
Prendre contact avec le **Médecin scolaire** pour les élèves de GS
Exemple : pour l'année scolaire 2018-2019 : ce sont tous les élèves nés en 2013 quelque soit leur classe

Réunir une équipe éducative
(en informer l'enseignant référent qui n'est pas obligé de venir)

L'équipe éducative

-> pour les élèves en difficulté à l'école

-> pour les élèves pour lesquels on envisage un PAP, ou une orientation vers les enseignements adaptés ou vers la MDPH.

QUOI?

La réunion de l'équipe éducative est un moment de dialogue et de concertation où s'élabore et s'ajuste le projet individuel de l'élève.

Ce n'est pas une instance de décision mais un groupe de travail qui réfléchit sur les perspectives à envisager pour la suite de la scolarité de l'élève concerné.

Un bref compte rendu est rédigé pour garder la mémoire du déroulement de la scolarité.

QUI?

L'équipe éducative rassemble des personnes qui, à un titre ou à un autre, interviennent dans la scolarité d'un enfant :

Le directeur de l'école, le ou les responsables légaux de l'enfant, l'enseignant de la classe, les membres du réseau d'aides, notamment le psychologue scolaire, le médecin scolaire.

Selon les prises en charge de l'enfant :

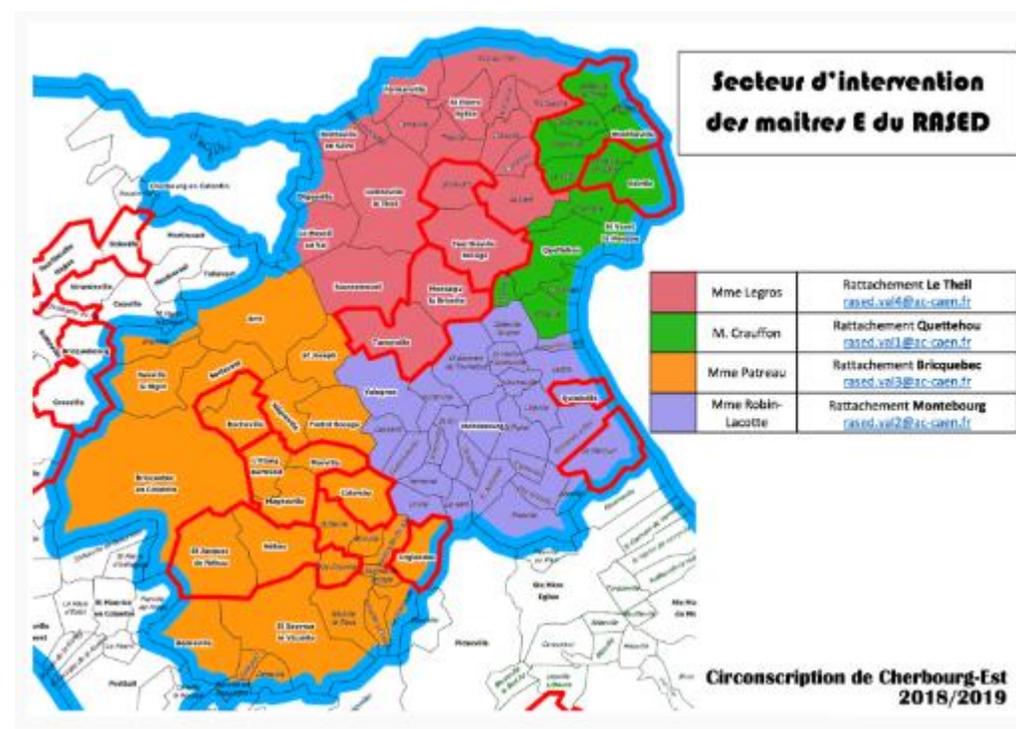
Les services de soins qui suivent l'enfant (SESSAD, CMPP, libéraux...), l'assistante sociale, l'éducateur qui travaille dans la famille.

QUAND ?

A la suite du conseil de maîtres de cycle pour les élèves qui présentent des difficultés scolaires ou comportementales et, chaque fois, que le besoin de faire le point sur l'évolution de l'élève est nécessaire. Il s'agit alors de réguler les actions pour remédier à ces difficultés avec l'aide du psychologue scolaire et des enseignants spécialisés. On reste dans la mise en œuvre de l'adaptation scolaire.

Si certains éléments, transmis par le psychologue ou le médecin scolaires, font apparaître des difficultés particulières qui laissent présager une éventuelle mise en place d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), on envisage avec toutes les précautions et accompagnements nécessaires de proposer aux parents de déposer un dossier à la maison départementale de l'autonomie (MDA) pour instruire un dossier qui pourra aboutir sur des compensations qui feront entrer l'élève dans le champ du handicap.

L'équipe du RASED



Les coordonnées à retrouver sur :

<https://www.ac-caen.fr/dsden50/circo/cherbourg-est/spip.php?article26>

CENTRES MEDICO SOCIAUX DE LA CIRCONSCRIPTION DE CHERBOURG-EST

Pour contacter le Médecin de la PMI

Territoire de solidarité de Cherbourg-Val de Saire

Centre médico-social
Place Jean Moulin
50100 CHERBOURG-OCTEVILLE

02.33.88.77.10
02.33.88.77.69

Ouverture les lundi de 13 h 30 à 17 h , et le mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

**Médecin de la PMI
Stéphanie VARLET**

Territoire de solidarité de Cherbourg-Hague

Centre médico-social
Avenue de Normandie
50130 CHERBOURG-OCTEVILLE

02.33.10.01.50
02.33.53.17.12

Ouverture les lundi de 13 h 30 à 17 h , et le mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

**Médecin de la PMI
Catherine DEBERLES**

Territoire de solidarité du Valognais

Centre médico-social
27 bis rue du Grand Moulin
50700 VALOGNES

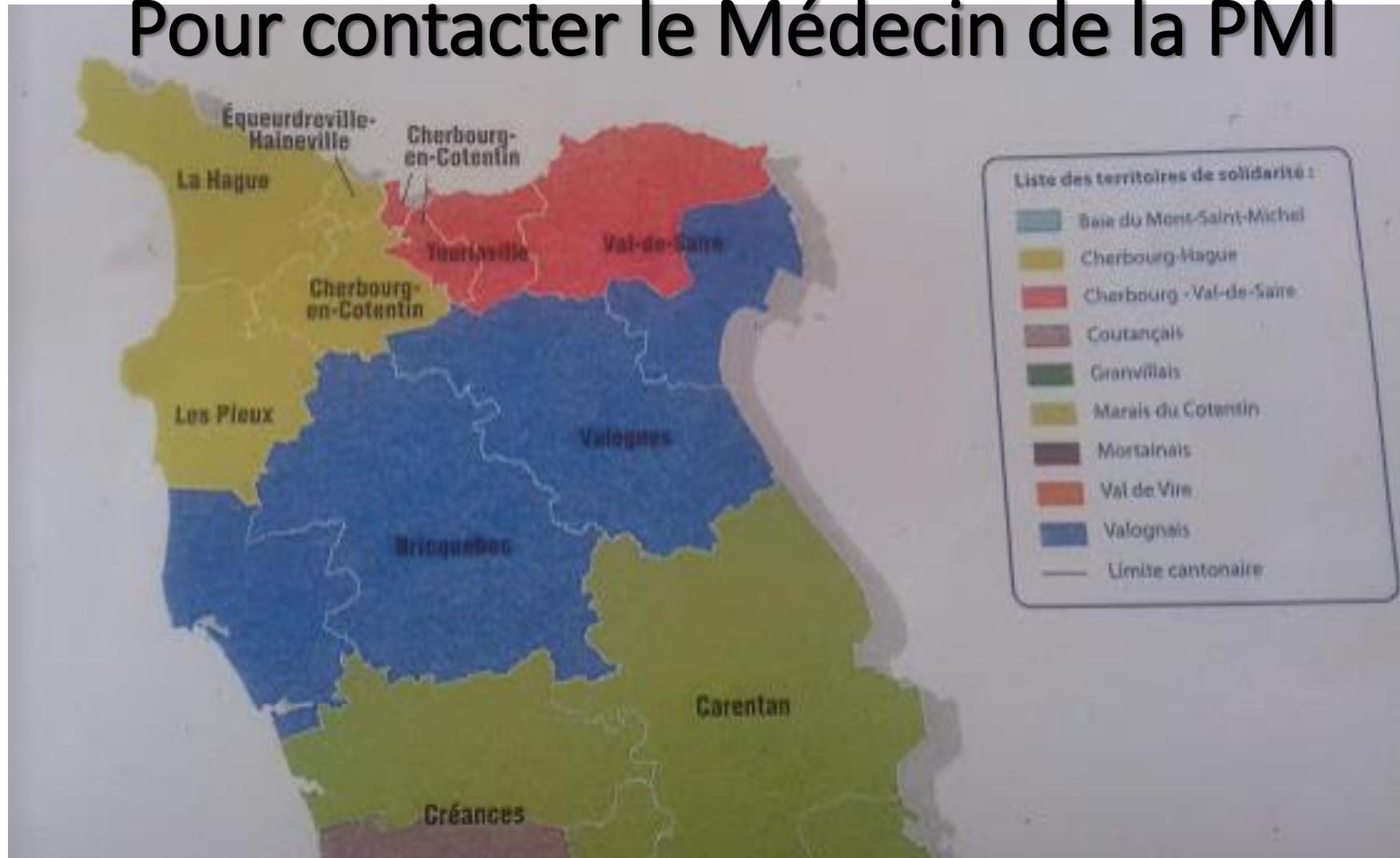
02.33.21.74.00
02.33.95.01.25

Ouverture les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le jeudi de 13h30 à 17h.

**Médecin de la PMI
Anne-Priscille VELTIN**

CENTRES MEDICO SOCIAUX DE LA CIRCONSCRIPTION DE CHERBOURG-EST

Pour contacter le Médecin de la PMI



CENTRES MEDICO SCOLAIRES DE LA CIRCONSCRIPTION DE CHERBOURG-EST

Pour contacter le Médecin Scolaire

- **CMS VALOGNES** (*secteurs de Montebourg, Saint-Sauveur, Portbail, Valognes*)

Secrétariat: ouvert les lundi, mercredi (1sur2), jeudi

9h00/11h30-13h30/16h30

Tel: 02.33.40. 06. 92

dsden50-cms-valognes@ac-caen.fr

- **CMS de TOURLAVILLE** (*secteurs de St Vaast, St Pierre, Digosville, Mesnil-au-Val, Bretteville*)

Secrétariat: ouvert les mardi, mercredi (1sur2), vendredi

9h00/12h30-13h30/16h30

Tel: 02.33.20.42.50

dsden50-cms-tourlaville@ac-caen.fr

- **CMS d'EQUEURDEVILLE** (*secteurs de Bricquebec*)

Secrétariat: ouvert les lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h30/12h30-13h30/16h30

Tel: 02.33.78.19.10

dsden50-cms-equeurdreville@ac-caen.fr

Travailler avec les médecins scolaires
Documents à retrouver sur le site de la circo (les liens seront actifs)
<https://www.ac-caen.fr/dsden50/circo/cherbourggest/spip.php?article76>



Demandes d'intervention du médecin ou de visite médicale

- Faites **par mail** auprès du CMS sauf en cas d'urgences : constat de maltraitance, conseils sur conduite à tenir en cas de maladie contagieuse
- 1 mail par enfant concerné avec la fiche de renseignements scolaires ([téléchargeable ici](#)) à adresser au médecin du Centre médico scolaire concerné
- Après examen du dossier complet, un RV au CMS pourra être proposé à la famille. Dans tous les cas, vous serez informés de la suite des événements



Visites de grande section de maternelle

- Bilans infirmiers réalisés à l'école par l'infirmière du secteur
- Visites médicales réalisées à la suite du bilan infirmier si besoin ou plus tôt dans l'année au CMS par le médecin à votre demande
- Pour tous les élèves **nés en 2012** (année scolaire 2017-2018) quelle que soit leur classe
- Avec le repérage enseignant complété
- Un échange est prévu avec l'enseignant lorsque tous les élèves sont vus



PAI

- Rédigé par le médecin Education Nationale à la demande des parents
- Dans le cadre de pathologies chroniques, en cas de protocole d'urgence
- D'après la prescription du médecin traitant ou spécialiste
- En l'absence de protocole d'urgence, l'ordonnance et l'autorisation parentale ([téléchargeable ici](#)) suffisent.
- Leur suivi est assuré si besoin par l'infirmière du secteur



Equipes pluridisciplinaires

- Les demandes doivent parvenir 3 semaines avant la date de la réunion, accompagnées de la fiche de renseignements scolaires ([téléchargeable ici](#)).
- Le médecin évaluera l'intérêt de sa présence.
- Si une visite médicale est proposée, un compte rendu sera alors adressé par mail au directeur d'école ou à l'enseignant référent.

Le plan d'accompagnement
personnalisé (PAP)



PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé)

- Concerne les élèves présentant des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages pour lesquels ni le PPRE ni le PAI ne constituent une réponse adaptée
- La demande est faite par les parents ou à l'initiative du directeur ou du chef d'établissement
- Un dossier sera constitué et transmis au médecin de l'Éducation nationale. Il comprend les documents suivants :
 - La demande d'avis des parents ([ici](#)), fiche de renseignement scolaire ([ici](#)), le bilan du psychologue scolaire, les bilans orthophoniques, psychomoteurs...
- Après examen du dossier COMPLET, le médecin scolaire propose un rendez-vous à l'élève et à sa famille si besoin
- A l'issue de la visite médicale, le médecin décide si l'élève relève d'un PAP et complète la partie « besoins spécifiques » (précisant les points forts et les difficultés de l'élève). Elle est remise aux parents et envoyée par mail au directeur d'école
- Les aménagements pédagogiques sont élaborés et mis en place par l'équipe pédagogique en lien avec les parents
- La reconduction annuelle du PAP est sous la responsabilité du directeur et de l'équipe pédagogique
- Une liaison avec le collège (et son infirmière) est prévue en CM2



Suivi infirmier dans les écoles

- Un suivi infirmier est assuré pour les élèves du CP au CM2, ayant fait l'objet d'un avis aux parents pour problème de santé dépisté ou à la demande d'un enseignant.
- Un suivi est également assuré dans le cadre de la liaison entre l'école et le collège pour les élèves à besoins particuliers (PAP, PPS, PAI, PPRE).